



CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE BASSIN DE BRIVE-PÉRIGORD 2020-2022

ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté d'agglomération du Bassin de Brive représentée par son Président Frédéric SOULIER,
- La Communauté d'agglomération de Tulle représentée par son Président Michel BREUILH,
- La Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort représentée par son Président Dominique BOUSQUET,
- La Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir représentée par son Président Jean-Jacques de PERETTI,
- La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme représentée par son Président Philippe LAGARDE,
- La Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède représentée par Président Michel RAFALOVIC,
- La Communauté de Communes Domme - Villefranche du Périgord représentée par son Président Jean-Claude CASSAGNOLE,
- La Communauté de communes du Pays de Fénélon représentée par son Président Patrick BONNEFON,

ci-après, les « **intercommunalités** » ;
d'une part,

ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,
L'État représenté par le Préfet de la Corrèze et le Préfet de la Dordogne,
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice régionale, Anne FONTAGNERES,
La CCI Corrèze représentée par sa Présidente Françoise CAYRE
La CCI Dordogne représentée par son Président Christophe FAUVEL
Le Pays du Périgord Noir représenté par Germinal PEIRO
Bpifrance représenté par son directeur régional,
Pôle Emploi représenté par son directeur régional,
Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;
d'autre part,

AINSI QUE

Les industriels, représentés par Sylvain BROUX,

Les autres partenaires (UIMM, MEDEF, CPME, réseaux consulaires, CFA, écoles de commerce etc.), représentés par Yves MAGNE,

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « **signataires** ».

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération de Tulle en date du 9 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort en date du 4 novembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir en date du 2 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme en date du 6 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède en date du 12 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes Domme - Villefranche du Périgord en date du 9 novembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Pays de Fénelon en date du 28 novembre 2019 autorisant le président à signer ;

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Bassin de Brive-Périgord a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

AXE 1. RECRUTER

Le point de vue des industriels :

Pour les entreprises, le fonctionnement du marché de l'emploi constitue la principale difficulté au plan du développement industriel,

Le recrutement constitue la problématique industrielle à traiter en priorité localement, suivi de près par la formation,

Plus de 80% des industriels enquêtés considèrent également que le développement de nouvelles filières de formation est une nécessité,

100% des industriels enquêtés considèrent que la promotion des métiers industriels est une nécessité.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

Conforter et pérenniser les principales filières employeuses du territoire :

- Industrie agro-alimentaires (1825 emplois),
- Industrie mécanique électronique (3 316 emplois),
- Industrie du bois, du papier et de l'imprimerie (1 265 salariés),
- Santé-cosmétique (712 emplois).

AXE 2. INNOVER

Le point de vue des industriels :

Pour plus de 6 industriels sur 10 enquêtés, l'innovation constitue la principale opportunité de développement.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

- Mettre en réseau les acteurs économiques locaux et structurer les filières.

AXE 3. ATTIRER

Le point de vue des industriels :

Près de 9 industriels sur 10 enquêtés, considèrent que le cadre de vie constitue le principal facteur d'attractivité socio-économique, suivi de l'accès au foncier.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

- Capitaliser sur les atouts du territoire et agir sur les facteurs de localisation des entreprises industrielles.

AXE 4. SIMPLIFIER

Le point de vue des industriels :

Pour plus d'1 industriel sur 2, les nouvelles réglementations y compris les normes, constituent la principale difficulté pour le développement de leur secteur d'activité,

La simplification de la vie des entreprises est la seconde priorité à traiter localement après les problématiques de recrutement.

(Enquête CCI19/CCI24 – mai/juin 2019)

Enjeux :

- Lever les freins périphériques à l'emploi,
- Offrir aux entreprises un accès aisé à l'information et les aider à partager une approche commune des ressources humaines.

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

- Promouvoir et valoriser les métiers de l'industrie,
- Améliorer la connaissance des marchés de l'emploi et repérer des possibles évolutions à apporter,
- Développements de la filière agro-alimentaire locale,
- Densification et adaptation de l'offre de formation,

- Créer de la valeur ajoutée en s'appuyant sur la logique des systèmes productifs locaux,
- Créer des outils structurants au service du développement industriel,
- Créer les conditions favorables à l'accès et au retour à l'emploi et à la formation,
- Simplifier les démarches des porteurs de projets industriels,
- Accélérer la transformation numérique de l'industrie,
- Mettre en valeur les atouts du territoire et anticiper des besoins en foncier aménagé.

Actions déjà engagées

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

□ Brive entreprendre / Communauté d'agglomération du Bassin de Brive /CCI Corrèze

Créée en 2015, la marque du développement économique Brive Entreprendre est née de la volonté des Présidents des deux organismes de créer un guichet unique pour les entrepreneurs.

Concept simple, l'idée est de mutualiser les compétences et savoir-faire de chacun pour :

- Déployer un service quotidien aux entreprises dans le but notamment de simplifier le parcours des entrepreneurs,
- Favoriser un écosystème entrepreneurial pour la croissance du territoire, en soutenant la création, la transmission et le développement des entreprises, mais également en attirant des projets,
- Réaliser un programme d'actions global en faveur des entreprises et du territoire.

Brive Entreprendre est dédié à l'entrepreneuriat et au développement économique du territoire de l'Agglo du Bassin de Brive.

Il simplifie le parcours des entrepreneurs et améliore le service quotidien à toutes les entreprises qu'elles soient industrielles, commerciales, artisanales, de services ; en création ou en développement.

Son action de coordination permet également de mettre en place des temps d'échanges et de réflexions réguliers avec les entreprises locales qui permettent d'avoir une vue claire de leurs attentes et besoins pour promouvoir le territoire économique du bassin de Brive.

□ Le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale)/ Pays de Tulle Vézère Monédières

Les priorités stratégiques du GAL (Groupe d'Action Locale) Pays de Tulle Vézère Monédières sont les suivantes :

- Favoriser les usages numériques,
- Favoriser l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniale et de loisirs,
- Tendre vers un territoire durable et responsable,
- Stimuler l'économie de proximité (nouvelles activités et transmissions/reprises),
- Coopérer entre territoires (français ou européens).

□ Le programme Leader / Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive porte un programme LEADER (Liaison Entre

les Actions de Développement de l'Economie Rurale), programme européen destiné à soutenir des projets pilotes en zone rurale sur la période 2015-2020.

Le plan d'actions LEADER vise à renforcer l'attractivité du territoire au travers notamment de l'offre de services, de l'accueil touristique et de l'économie locale.

L'intervention du LEADER s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : Développer le numérique comme outil d'attractivité,
- Axe 2 : Conforter et dynamiser le développement équilibré du territoire et notamment des activités économiques,
- Axe 3 : Renforcer et qualifier l'offre touristique,
- Axe 4 : Faire du patrimoine, de la culture et du sport des leviers d'attractivité.

□ Programme LEADER du GAL (Groupe d'Action Locale) Périgord Noir / Pays du Périgord Noir

Le programme LEADER constitue un outil du déploiement de la stratégie du Pays du Périgord Noir sur le territoire. Ciblé sur la territorialisation de l'économie, le programme LEADER est mis en œuvre par le GAL. Il s'appuie sur la diversité et la spécificité des ressources économiques et sociales pour consolider les atouts d'un territoire créatif et économique performant et s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité en s'appuyant sur la réciprocité ressources-territoires,
- Axe 2 : Anticiper les mutations économiques du territoire et relever les défis de l'économie de proximité,
- Axe 3 : Valoriser les savoir-faire : assurer leur transmission pour développer les compétences et renforcer les liens collectifs.

La mise en œuvre de ce programme sur le territoire du Périgord Noir depuis 2015 contribue à la consolidation des atouts et tend à valoriser un contexte territorial volontariste en faveur de l'activité économique. Ainsi, parmi les actions sélectionnées par le GAL, les projets de Résidence Habitat Jeunes (avec statut « foyer jeunes travailleurs »), d'animation en faveur des filières bois et châtaignes et de soutien à l'économie sociale et solidaire ont participé à une dynamique territoriale renouvelée et porteuse d'évolutions.

□ Contrat de Dynamisation et de Cohésion / Pays du Périgord Noir

L'élaboration du contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine au premier semestre 2019 a marqué une étape importante dans la définition de la stratégie du Pays et de ses six EPCI avec le renforcement du volet économie emploi formation par les acteurs. Les quatre axes de la stratégie sont les suivants :

- Axe 1 : Stimuler le tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises,
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du Périgord Noir,
- Axe 3 : Développer une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux,
- Axe 4 : Redynamiser la relation entre offre et demande d'emplois et accroître l'employabilité des actifs.

Le dispositif « Territoires d'industrie » s'inscrit de manière transversale dans les axes stratégiques déployés par le Pays. Ainsi, les projets clés relatifs aux capacités de production du territoire (abattoir, économie numérique) et aux capacités d'accueil du territoire (attractivité territoriale, mobilité, logement des actifs) se révèlent à la fois prioritaires et structurants, et répondent aux enjeux identifiés.

Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord.

Le présent contrat (« **le contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de

l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

□ Le comité de projet Territoire d'industrie est l'instance locale dédiée au programme. Co-présidé par les trois élus référents, il est chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. Les intercommunalités, les partenaires publics, les industriels référents, les partenaires économiques et industriels participent aux comités de projet.

□ Trois binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, sont chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées. Ces binômes représentent les trois secteurs du territoire d'industrie :

- le pôle Brive-Tulle – Frédéric Soulier ; Yves Magne
- le pôle du Terrassonnais – Dominique Bousquet ; Sylvain Broux
- le pôle du Sarladais – Jean-Jacques de Peretti ; Joaquin Valls ; Hervé Perez ; Etienne Aussedat.

□ Deux référents techniques sont chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :

- le pôle Brive-Tulle – Cécile BERNAT
- le pôle du Terrassonnais et du Sarladais – Julia LAURENS

Dans une logique ascendante, chaque secteur du territoire s'appuie sur une équipe projet qui lui est propre et qui assure le lien entre les besoins et les enjeux locaux et les attendus du programme.

Ils s'accordent sur :

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...) ;

- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévus pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs.
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer.

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

Action/Champ d'intervention vitrine 1

Expérimentation du volontariat territorial en entreprises (VTE) et mesures d'accompagnement par les EPCI volontaires / TI

Les élus du territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord ainsi que les industriels consultés ont exprimé la volonté d'avoir une démarche pro-active destinée à accompagner et accélérer le déploiement du Volontariat Territorial en Entreprise. Un dispositif d'accompagnement financier sera instauré sur tout ou partie du territoire.

Action/Champ d'intervention vitrine 2

Etude pré-opérationnelle cluster industries cinématographiques et audiovisuelles /TI

La démarche proposée, en cohérence avec la politique régionale de soutien aux industries créatives et culturelles, doit permettre de tirer partie des atouts de la filière cinéma et audiovisuel en misant sur la mise en réseaux des acteurs, l'émergence d'actions collectives et transversales la mise en synergie de différents domaines.

Action/Champ d'intervention vitrine 3

Plateforme RH inter-entreprises / TI

L'intégration des conjoints au sein des bassins d'emploi est bien souvent un frein pour le recrutement de talents nécessaires au développement des entreprises. Avec cette action, il s'agit de redéployer un outil existant sur le périmètre territoire d'industrie et de développer de nouvelles fonctionnalités.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

Article 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Fait à Bordeaux, le XX XX 2019, en 14 exemplaires

La Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	La Communauté d'agglomération de Tulle
La Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort	La Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir
La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme	La Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède
La Communauté de Communes Domme - Villefranche du Périgord	La Communauté de communes du Pays de Fénelon
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	La CCI Corrèze
La CCI Dordogne	Le Pays du Périgord Noir

Annexe :

- Tableau des actions

FICHES ACTION - TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Nom du Territoire
 Bassin de Brive-Périgord

Axes stratégiques du projet de contrat (optionnel)	Axe du programme Territoire d'industrie	N°	Action structurante / en amorçage	Titre Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher si le partenaire a validé l'éligibilité + indiquer le dispositif de soutien éventuel + indiquer le montant éventuel)														Commentaires					
						Total	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Europe	TIG A	PIA3	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle emploi	ADEME	Privés / Industriels	EPCI	Autofinancement		Autres				
1-Promouvoir et valoriser les métiers de l'industrie	RECRUTER	1	Action structurante	Expérimentation du volontariat territorial en entreprises (VTE) et mesures d'accompagnement par les EPCI volontaires	EPCI TI	50 000,00 €		50 000,00 €		x														50 000 €						
	RECRUTER	2	Action en amorçage	Création d'un ou plusieurs événements autour de la découverte des métiers (en lien avec l'IDEFOP) et des formations	TI																									
	RECRUTER	3	Action en amorçage	Coopération Mécanic Vallée, Vaméca	TI																									
	RECRUTER	4	Action en amorçage	Réflexion sur la création d'une marque TI	TI																					Région : Manque d'information pour afficher une position régionale				
2-Améliorer la connaissance des marchés de l'emploi et repérer des possibles évolutions à apporter	RECRUTER	5	Action structurante	Déploiement d'une démarche GPEC-T	CA Bassin de Brive / CA Tulle	75 000,00 €		75 000,00 €		x													20 000 € (40% d'une dépense plafonnée à 50 000 €)	18 750 € (25%)		18 750 € (25%)	Comité de Massif 18 750 €	Région : Commission Permanente du 18/11/2019		
	RECRUTER	6	Action structurante	Etude des besoins en compétences des entreprises (PME et ETI) et des perspectives de développement de la plateforme de formation des métiers du Périgord Noir	Pays Périgord Noir	40 000,00 €		40 000,00 €		x														Maxi 25 000 €	7 000 € (17,5%)		8 000 € (20%)			
3-Développements de la filière agro-alimentaire locale	RECRUTER	7	Action structurante	Création d'un abattoir de volailles grasses	CDC Sarlat - CDC Fénelon	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €		x				1 200 000 €													2 800 000 €			
	RECRUTER	8	Action en amorçage	Diversification et développement de l'offre alimentaire locale	Tulle Agglo			450 000,00 €		x				60 000 €														Département 100 000 €		
4-Densification et adaptation de l'offre de formation	RECRUTER	9	Action structurante	Création d'un Bachelor de spécialité	ENSAM / Ville de Brive	115 000,00 €		115 000,00 €		x																				
	RECRUTER	10	Action en amorçage	Implantation d'une antenne CFAI Bassin de Brive	CABB																									
5-Créer de la valeur ajoutée en s'appuyant sur la logique des systèmes productifs locaux	INNOVER	11	Action structurante	Etude pré-opérationnelle cluster industrie culturelle	EPCI TI	20 000,00 €		20 000,00 €		x																		8 000 € (40%)		
	INNOVER	12	Action structurante	Valorisation de la filière bois : étude opérationnelle Cluster bois	Pays Périgord Noir / Tulle Agglo	42 000,00 €		42 000,00 €		x				Leader (montant à déterminer)														A déterminer		
	INNOVER	13	Action en amorçage	Etude pré opérationnelle cluster protection/restauration/valorisation du patrimoine	Pays Périgord Noir	25 000,00 €		25 000,00 €		x																		12 500 €		
6-Créer des outils structurants au service du développement industriel	INNOVER	14	Action structurante	Création d'un espace économique collaboratif au sein de la CCI Corrèze en lien avec la reconstruction du centre de congrès et les activités de Brive Entreprendre	CCI	750 000,00 €		450 000,00 €	309 000,00 €	x	x																	253 100 €	Action Logement dans le cadre du programme Nouveaux lieux, nouveaux liens 10% 75 900 €	
	INNOVER	15	Action structurante	Création de Sarlatch, espace hybride dédié à l'économie numérique	CdC Sarlat-Périgord Noir	4 600 000 €		4 600 000,00 €		x				690 000 €															Partenaires privés+CCSPN 43%	Partenaires privés+CCSPN 43%
	INNOVER	16	Action en amorçage	Développement d'un tiers lieu industriel	Tulle Agglo																									
7- Accélérer la transformation numérique de l'industrie	ATTIRER	17	Action en amorçage	Evaluation des usages numériques des entreprises du territoire et accompagnement à la transition digitale	Tulle Agglo																									
8- Mettre en valeur les atouts du territoire et anticiper des besoins en foncier aménagé	ATTIRER	18	Action structurante	Etude d'opportunité et de définition pour la création d'une zone d'activité à proximité du site de l'aéroport	CA Bassin de Brive	40 000,00 €		40 000,00 €		x																		17 000 € (42,5%)		
	ATTIRER	19	Action structurante	Définition d'une stratégie d'accueil et d'attractivité économique intégrant un volet foncier	Pays Périgord Noir	35 000,00 €		35 000,00 €		x																		7 000 € (20%)		
	ATTIRER	20	Action structurante	Réalisation de plateformes adaptées aux productions industrielles sur les zones d'activités	CA Tulle	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €		x				100 000 €														550 000 €		
	ATTIRER	21	Action en amorçage	Développement de l'activité de l'hôtel d'entreprises Inico Tulle Agglo	CA Tulle	799 818,00 €		799 818,00 €		x				200 000 €														299 818 €		
9- Créer les conditions favorables à l'accès et au retour à l'emploi et à la formation	SIMPLIFIER	22	Action structurante	Création d'une Résidence Soleil Emploi Formation	CdC Terrassonnais en Périgord Noir	475 000,00 €		300 000,00 €	175 000,00 €	x	x																			Région : Sous réserve de précisions sur le contenu du projet de logements
	SIMPLIFIER	23	Action en amorçage	Développement d'une offre de logements étudiants	CA Tulle																									
	SIMPLIFIER	24	Action structurante	Etude mobilité	Pays Périgord Noir	25 000,00 €		25 000,00 €		x																		7 500 € (30%)		
	SIMPLIFIER	25	Action structurante	Création d'un hub de l'industrie	Pays Périgord Noir	165 000,00 €		165 000,00 €		x																				
	SIMPLIFIER	26	Action structurante	Plateforme RH inter-entreprises	CCI / Périgord Développement	40 000,00 €		40 000,00 €		x																		27 000 € (67,5%)	13 000 €	